

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

9 mai 2024

---

ORIENTATION POUR LA SOUVERAINETÉ EN MATIÈRE AGRICOLE ET  
RENOUVELLEMENT DES GÉNÉRATIONS EN AGRICULTURE - (N° 2600)

Commission	
Gouvernement	

Non soutenu

**AMENDEMENT**

N° 2508

présenté par

Mme Petex, Mme Bonnet, M. Cordier, Mme Anthoine, M. Taite, M. Viry, M. Bony,  
M. Bourgeaux, Mme Duby-Muller, Mme Corneloup, M. Emmanuel Maquet, M. Brigand,  
M. Vatin, Mme Serre, M. Bazin, M. Boucard et Mme Bazin-Malgras

-----

**ARTICLE ADDITIONNEL****APRÈS L'ARTICLE 10, insérer l'article suivant:**

L'État met en place un réseau d'expérimentation, d'ici 2025, visant à soutenir la création et la diffusion de projets innovants de restructuration-diversification au sein d'exploitations agricoles volontaires. La restructuration-diversification est définie comme une reconception du système d'une exploitation agricole afin de diversifier ses productions agricoles et d'adopter des pratiques agroécologiques. Elle implique la transition de la spécialisation et de la mono-production vers une production plus diversifiée, en favorisant la mise en place d'ateliers complémentaires de production agricole.

Ce réseau d'expérimentation a pour objectif de faciliter l'installation de nouveaux porteurs de projet et la transmission des exploitations agricoles considérées comme difficiles à transmettre, du fait d'une spécialisation importante, d'un manque d'ergonomie, ou d'une production peu attrayante pour les porteurs de projet, en adaptant le profil des exploitations à transmettre aux attentes des porteurs de projets. De plus, cette modalité innovante de transmission contribue à accélérer la transition agroécologique et à renforcer la résilience des exploitations face aux perturbations économiques, géopolitiques et climatiques. La diversification des productions agricoles et l'adoption de pratiques durables jouent un rôle crucial dans cet effort.

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

D'ici 2030, plus d'un tiers des agriculteurs partira à la retraite. Pour assurer le renouvellement des générations en agriculture, de nouveaux porteurs de projet doivent s'installer. Pourtant, la transmission des exploitations agricoles est de plus en plus difficile.

Un des freins majeurs à la transmission des exploitations agricoles est le problème d'inadéquation entre l'offre d'exploitations à céder et les attentes des nouveaux porteurs de projet (taille, type de production, mode de production). Pour répondre à cette problématique, certains cédants et/ou repreneurs se tournent vers une reconception de leur système, avec une restructuration de l'outil de production et une diversification des productions agricoles, pour assurer l'installation-transmission. Cependant, ces restructurations-diversifications représentent une nouvelle modalité de transmission, que l'Etat doit encourager à se diffuser.

En somme, cet amendement vise à mettre en place un réseau d'expérimentation, d'ici 2025, afin de soutenir la création et la diffusion de projets innovants de restructuration-diversification au sein d'exploitations agricoles volontaires. Cette expérimentation permettra de poursuivre l'évaluation des impacts, des coûts de cette modalité de transmission et de mieux identifier les freins et leviers à son déploiement.